



COMMUNIQUE

LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RACHAT D'OBLIGATIONS EMISES PAR AKUO ENERGY S.A.S.

Paris, le 5 novembre 2019

Akuo Energy S.A.S. (la "**Société**") envisage le rachat (le "**Rachat**") de tout ou partie de l'emprunt obligataire émis en deux tranches par la Société le 30 juin 2015 et le 21 juillet 2015 respectivement, portant intérêt au taux de 5,50 % l'an et venant à échéance le 30 juin 2020 (Code ISIN : FR0012815967) (les "**Obligations 2020**"), dont 32.370.000 € restent en circulation.

Afin d'allonger la maturité de sa dette et d'en optimiser les conditions financières, la Société étudie la possibilité de réaliser une nouvelle émission obligataire de maturité plus longue, adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés dans le cadre d'une offre au public dispensée de l'obligation de publier un prospectus, le tout tel que défini et conformément au règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, dont une partie du produit sera utilisée pour le financement du Rachat.

Le Rachat serait réalisé le 22 novembre 2019 concomitamment à l'émission des nouvelles obligations sous la condition que l'émission des nouvelles obligations soit d'un montant supérieur ou égal à 40.000.000 €.

Les modalités du Rachat ont été arrêtées comme suit :

- **Prix de Rachat** : 1.046,80 € par Obligation 2020 (correspondant pour 1.000 € à la valeur nominale des Obligations 2020, majorée des intérêts courus de 21,80 € jusqu'à la Date de Rachat (inclusive) et augmentée d'une prime de 25 € par Obligation 2020)
- **Période d'offre** : du 7 novembre 2019 au 18 novembre 2019
- **Date de Rachat** : 22 novembre 2019

Les porteurs d'Obligations 2020 intéressés par le Rachat sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers qui devront contacter CACEIS Corporate Trust, agissant en tant qu'agent centralisateur de l'opération de Rachat des Obligations 2020, au plus tard le 18 novembre 2019 à 17h00 (heure de Paris).

Les Obligations 2020 ainsi rachetées seront annulées, conformément à leurs modalités.

Le montant total d'Obligations 2020 rachetées dans le cadre du Rachat et le montant de l'émission des nouvelles obligations feront l'objet d'un communiqué de la Société, étant précisé que la Société se réserve la possibilité de modifier ou de renoncer à certaines ou à l'ensemble des opérations et/ou de modifier leurs modalités telles que décrites dans le présent communiqué.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constitue ni une offre de vente, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des obligations dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays faire l'objet d'une réglementation spécifique et les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des restrictions applicables et s'y conformer.